

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 726

présenté par

M. Le Fur, M. Albarello, Mme Arribagé, M. Berrios, M. Gandolfi-Scheit, M. Gilard, M. Heinrich,  
M. Hetzel, M. Frédéric Lefebvre, M. Marlin, M. de Rocca Serra, M. Saddier et M. Straumann

**ARTICLE 49**

À la seconde phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« par filière »

les mots :

« des filières d'approvisionnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à rappeler que seules les filières d'approvisionnement concernées, (comme la filière bois ici), sont à même d'évaluer la capacité à sécuriser une fourniture de bois énergie dans le respect d'un développement équilibré avec les autres usages industriels du bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, etc.).